

d'un billet, ces billets sont détroits.

Un seul nom peut être marqué sur chaque billet. Il sera permis à l'officier-rapporteur de marquer le billet au nom des personnes malades et ne sachant pas écrire; mais il faudra qu'il le fasse en présence de témoins.

Si l'acte actuel n'a pas pour effet d'empêcher les candidats de dépenser de fortes sommes d'argent, il les prive du moins de la certitude de leur achat et leur conseille la prudence. En outre des peines très-sévères sont portées contre les électeurs qui se font vendre.

L'Hon. M. Tupper dit que ceux qui connaissent les opinions déjà exprimées par M. MacKenzie ne sont guère préparés à adopter le bill actuel qui laisse à la discrétion et au caprice des législatures locales, la franchise des électeurs. S'il y a une chose que la Chambre des Communes ait le droit de contrôler, c'est certainement la liberté de la représentation.

Mais le bill projeté contient surtout une disposition que tous devraient regrouser; il pourvoit à ce qu'une certaine classe d'hommes sur laquelle le Gouvernement n'a pas de contrôle fournissent des délégués pour remplir des fonctions de la plus haute importance. Combien de fois le chef du Gouvernement actuel, n'a-t-il pas critiqué l'ancien ministre au sujet des nominations des officiers-rapporteurs. Il n'hésite pas à dire que ces hommes et leurs agents ont le contrôle des élections.

Un autre point contre lequel il proteste c'est l'abolition de la nomination publique, les arguments du Ministre de la Justice ne l'ont pas convaincu. Il est réformiste, et réformiste avancé, mais il voit qu'on peut faire les réformes pour le mal comme pour le bien. Les troubles qui ont lieu en Angleterre lors des nominations, ne sont pas habituels en Canada, et l'on doit rendre hommage à la population canadienne d'avoir toujours exercé avec dignité ses droits de franchise.

Plusieurs autres orateurs prirent la parole sur le bill, puis la Chambre s'ajourna.

La plus grande partie de la journée du 22 fut employée en interpellations et présentations de bills.

Dans la soirée, la Chambre se forma en comité des subsides et les items suivants du budget furent adoptés :

Arts, agriculture et Statistiques.....	\$	93,980
Immigration et quarantaine		357,610
Pensions.....		15,178
Milice.....		1,313,650

A propos de ce dernier item l'Honorable M. Mackenzie fait remarquer que les dépenses seront un peu plus élevées que par le passé, parce que le Gouvernement a décidé de placer à la tête de l'armée canadienne un major général de l'armée anglaise. De plus il a été considéré comme nécessaire d'avoir une école militaire modelée sur celle de West Point aux Etats Unis. Pour cette école militaire seule l'item demandé est de \$40,000.

Le 23, la discussion sur le bill, concernant l'élection de membres de la Chambre des Communes, est reprise.

M. Mills prétend que la mesure projetée est plus équitable que l'ancien système et pour les membres de la Chambre et pour le peuple. Il accuse l'Hon. M. Tupper d'avoir forcé hâté les élections de la Nouvelle Ecosse en 1867 pour empêcher les pêcheurs temporairement absents d'user de leurs franchises.

Il ne s'est jamais montré ardent partisan du vote au scrutin, mais il pense que dans plusieurs endroits l'adoption de ce système électoral sera très-avantageux. Il ne dit pas comme son honorable ami le député de Cardwell que le

vote par scrutin est une manière de voter vile et rampante; mais il ne peut s'empêcher d'admettre que dans le vote public si le voteur est accusé pour quelque grief, il a l'avantage de se défendre.

Il ne croit pas aux avantages qu'on prétend devoir résulter de l'abolition des nominations publiques; il pense que l'adoption de cette mesure occasionnera des nominations non sérieuses et sans motifs avouables. Il suggère que chaque candidat soit tenu de faire un dépôt en argent comme preuve de sa bonne foi. Les candidats défaits perdraient ce dépôt, lequel servirait à couvrir les dépenses électorales. Il soutient que la clause qui enlève leur sens d'éligibilité aux candidats coupables de menées corruptrices, doit être maintenue et adoptée.

M. Palmer adopte la plupart des idées exprimées par le précédent orateur; mais il se prononce en faveur du maintien de la qualification foncière pour les candidats et des nominations publiques; car, dit-il, si on les abolissait, les femmes pourraient tout aussi bien que les hommes revendiquer leur droit à la représentation.

M. Tremblay parle de la nécessité de la nouvelle loi et dit que c'est sous l'ancien système qu'il a été maltraité et outragé dans le comté de Charlevoix et que la corruption la plus effrénée a été pratiquée dans le comté de Chicoutimi. Il condamne les nominations publiques.

M. Ciimon répond spécialement aux accusations que M. Tremblay a dirigées indirectement contre lui.

Sir John A. MacDonald soutient que les arguments apportés en faveur de l'abolition des nominations publiques ne sont pas valides. Les nominations non avouables et sans probabilité de succès seront très-nombreuses et l'on ne connaîtra bientôt plus ce que c'est qu'une élection par acclamation.

Quant à la question du scrutin, elle est maintenant en dehors de la discussion. Il a déjà déclaré que, quoique opposé en principe à ce mode de votation, il y consentirait néanmoins si la Chambre se prononçait en faveur du scrutin.

Il se prononce en faveur de la qualification foncière et dit que la plupart des membres de cette Chambre jouissent de cette qualification foncière et les deux ou trois exceptions qu'on pourrait signaler ne peuvent servir comme arguments contre cette condition.

Le 24, M. Dorion reprend la discussion sur la loi électorale, la seule objection sérieuse, dit-il, que l'on ait présentée contre son bill est celle qui concerne la nomination publique. Cependant l'abolition de la nomination publique a été faite dans plusieurs pays de l'Europe et aux Etats-Unis; c'est déjà là une forte présomption en faveur du Gouvernement. Puis il ne faut pas oublier les troubles auxquels ont donné lieu les nominations publiques en Canada; c'est une preuve de l'opportunité d'abolir cette formalité inutile.

Puis la Chambre se forme en comité, et le bill est étudié clause par clause.

Dans la soirée, la Chambre discute les subsides, et les items suivants sont adoptés :

Chemins de fer Intercolonial.....	\$	2,570,000
Construction de remises, bureaux, etc.....		230,000
Embranchement à la Pointe-au-Père.....		250,000
Prolongement jusqu'à Halifax.....		230,000
Améliorations à St. Jean.....		120,000
Isle du Prince-Edouard.....		33,000
Chemin de fer de l'embouchure et fort Garry.....		650,000
Exploration du Chemin du Pacifique.....		500,000
Canaux.....		1,800,000